



11 juin 2018

(18-3584)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>VIET NAM</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>The Ministry of Health</i> (Ministère de la santé) 138A Giang Vo Street Ba Dinh District Ha Noi (Viet Nam) Téléphone: (84-24) 62732273 Fax: (84-24) 38464051 Courrier électronique: byt@moh.gov.vn Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>Vietnam Food Administration</i> (Administration de l'alimentation du Viet Nam) 135 Nui Truc, Ba Dinh District, Ha Noi (Viet Nam) Téléphone: (84-24) 38464489 (int. 5020) Fax: (84-24) 38463739 Courrier électronique: phongtckn@gmail.com Site Web: http://www.vfa.org.vn/
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Substances utilisées pour enrichir les aliments en vitamine A; Technologie alimentaire (domaine 67 de l'ICS)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>The Draft of National technical regulation on substances that are allowed to be added for vitamine A fortification in foods</i> (Projet de Règlement technique national sur les substances qu'il est autorisé d'ajouter aux aliments afin de les enrichir en vitamine A), 33 pages, en vietnamien
6. Teneur: La circulaire notifiée définit les exigences techniques applicables aux substances qu'il est autorisé d'ajouter aux aliments afin de les enrichir en vitamine A, en vue d'augmenter leur valeur nutritionnelle. Ce projet de règlement technique s'applique aux organisations et aux personnes qui produisent, vendent ou importent des substances (y compris le rétinol, le palmitate de rétinyle, l'acétate de rétinyle et le β -carotène) utilisées pour enrichir les aliments en vitamine A.

7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes
8. Documents pertinents: <ul style="list-style-type: none">• Vietnam's Food Safety Law No. 55/2010/QH12;• Vietnam's Law on Standard and Technical regulation;• Vietnam' Decree No 127/ND-CP dated 1 August 2012 on implementing some articles of Law on Standard and Technical Regulation;• Vietnam's Decree No 15/2018/ND-CP dated 2 February 2018 on implementing some articles of Food Safety Law;• USA's USP 38 NF30 (2012).
9. Date projetée pour l'adoption: 10 août 2018 Date projetée pour l'entrée en vigueur: 10 octobre 2018
10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la notification
11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: Vietnam Food Administration 135 Nui Truc, Ba Dinh District, Ha Noi (Viet Nam) Téléphone: (84-24) 38464489 (int. 5020) Fax: (84-24) 38463739 Courrier électronique: phongtckn@gmail.com Site Web: http://www.vfa.org.vn/ Le texte peut aussi être téléchargé à partir du lien suivant: http://tbt.gov.vn/To%20Link%20lin%20kt/du%20thao%20QCVN%20vitamin%20A%2019.4.doc